



# Débat d'Orientation Budgétaire

---

# 2020

## **SOMMAIRE**

### **Rappel règlementaire**

-

### **Contexte économique national**

-

### **Contexte local**

*Stratégie fiscale*

*Stratégie d'endettement*

*Stratégie budgétaire*

-

### **Plan Pluriannuel d'Investissement 2015 - 2020**

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

## Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

## Rappel règlementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
  - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire propose les orientations de la Collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi NOTRE rend dorénavant **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE**

## Le contexte économique national

### Principaux éléments de cadrage économique *(données PLF 2020)*

- **Prévision de croissance du PIB** : une évolution comprise entre +1.2 et +1.4 % en 2020

La Banque de France prévoyait, dans sa publication de septembre, une croissance de + 1,3 % en 2019 et 2020. A la même période, l'OCDE prévoyait de son côté une croissance à + 1,3 % en 2019 et de + 1,2 % en 2020. Enfin la Commission européenne et le FMI prévoient en juillet une croissance de + 1,3 % en 2019 et + 1,4 % en 2020.

- **Dotations de l'Etat aux Collectivités locales** : stabilité

Le montant global de DGF resterait stable par rapport à 2019 à périmètre constant.

S'agissant des communes, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteraient du même montant que l'année dernière, soit une hausse de +90 millions d'euros pour chacune de ces dotations :

**DSU : +3,9 % (contre +4,1 % en 2019)** *(nota : cette dotation ne concerne pas la Commune de SAUTRON)*

**DSR : +5,6 % (contre +6,0 % en 2019)**

- **Prévision inflation 2020** : + 1,2 % (1,2 % en 2019)

L'inflation diminuerait en 2019 (+ 1,2 %) après une année 2018 marquée par la forte hausse des cours du pétrole (+ 1,8 %). Elle serait stable en 2020 et s'établirait à + 1,2 %.

- **Déficit public** : réduction prévue en 2020

Après s'être établi à 3,1% du PIB en 2019, le déficit public s'élèverait à 2,2% du PIB en 2020, soit son niveau le plus faible depuis 2001.

Cette prévision tient compte de la révision à la baisse de l'environnement macroéconomique (révision de 0,1 point de la croissance en 2020, à 1,3%).

## Le contexte économique national

### Focus sur la suppression de la Taxe d'Habitation

#### Du côté des Collectivités territoriales : le travail parlementaire est en cours

Le Projet de Loi de finances pour 2020, du point de vue des collectivités locales, concentre son contenu sur la suppression de la taxe d'habitation, et plus généralement, sur la refonte de la fiscalité locale.

A ce jour, les éléments impactant la Commune de SAUTRON **seraient** les suivants :

- Les valeurs locatives devraient finalement progresser de la dernière inflation connue (de septembre à septembre), soit une revalorisation automatique des bases fiscales de +0,9% en 2020.
- Impossibilité dorénavant de voter sur le taux de la Taxe d'Habitation (donc pas d'augmentation possible du taux de TH en 2020)
- Annulation des effets sur le produit fiscal des hausses de taux de TH décidées en 2018 et 2019 (prélèvement sur recettes fiscales en 2020)
- En 2021, les compensations de la suppression de la TH seraient calculées sur la base des taux d'imposition 2017 et les bases de 2020
- Il est prévu un report de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (déjà effective pour les locaux professionnels)

*⇒ A noter que la suppression de la Taxe d'Habitation aura un impact sur le calcul du potentiel fiscal des Collectivités et donc sur les dotations versées aux Communes (des corrections seraient prévues)*



## Le contexte économique national

### Focus sur la suppression de la Taxe d'Habitation : le système de compensation

Dès 2021, la perte de recettes qui résultera de la suppression de la TH sera compensée pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour cela, un dispositif d'équilibrage reposant sur un **coefficient correcteur** sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4) :

### Simulation réalisée pour la Commune de SAUTRON par la DGFIP, en Octobre 2019 :

LIBELLE DE LA COMMUNE	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation (données 2018 du rôle général et compensations d'exonération de taxe d'habitation) <b>(1)</b>	Produit de foncier bâti communal <b>(2)</b>	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal <b>(1+2)</b>	PRODUIT TFB DEPARTEMENTAL transféré à la commune <b>(3)</b>	Produit de foncier bâti communal après transfert <b>(2+3)</b>	COEFFICIENT CORRECTEUR <b>(1+2)/(2+3)</b>	PRODUIT TFB après application du coefficient <b>(4)</b>
SAUTRON	2 707 026	1 828 604	4 535 630	1 562 426	3 391 030	1,3375375623	4 535 630

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3).

La commune de SAUTRON sera donc « sous-compensée » par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Le coefficient, construit sur des données 2018, est pour l'instant indicatif. Sa valeur définitive sera calculée début 2021 sur la base des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.**

## Le contexte économique national

### Suppression de la Taxe d'Habitation

#### Du côté des contribuables sautronnais :

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

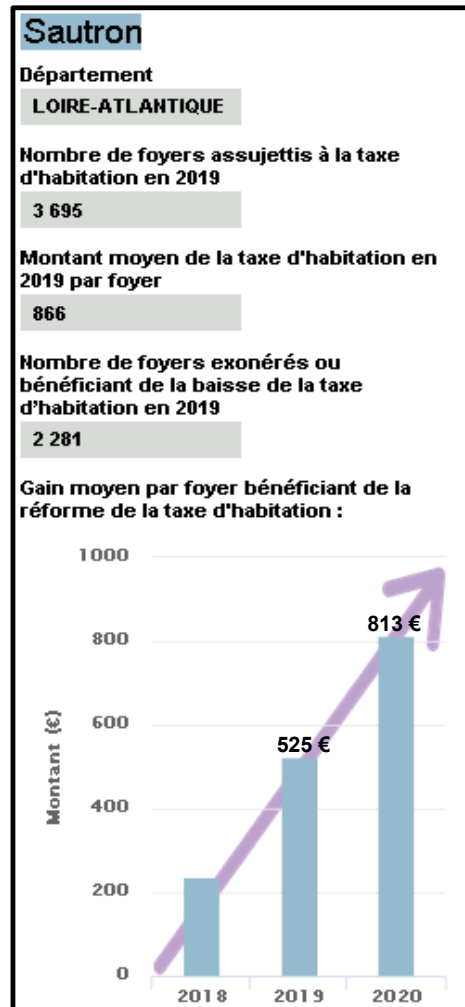
Pour 80 % des foyers fiscaux, la TH sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa **résidence principale** (la TH sur les résidences secondaires serait maintenue)

A SAUTRON, 62 % des foyers fiscaux seront exonérés ou bénéficieront d'une baisse de Taxe d'Habitation en 2019.

En 2019, le gain moyen serait de 525 € par foyer bénéficiant de la réforme, puis de 813 € en 2020



## Le contexte économique national

### Evolution comparée de l'inflation et du « panier du Maire »

Rappel : *L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. **L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.***

**Sur la dernière année** de données disponibles (les quatre trimestres de juillet 2018 à juin 2019 rapportés aux quatre trimestres précédents), **et pour l'ensemble des communes, l'indice de prix des dépenses communales, hors charges financières, progresse plus rapidement (+ 1,68 %) que l'inflation** supportée par les consommateurs (+ 1,40 %).

Cela se vérifie quelle que soit la strate démographique observée, mais **l'écart est d'autant plus grand que les communes sont peu peuplées**, les communes de moins de 3 500 habitants enregistrant la pression inflationniste la plus élevée.

Sur une **longue période** (de 2010 à 2018), les évolutions du panier du maire mesurées, hors charges financières, demeurent plus élevées que l'inflation supportée par les ménages, l'écart entre les deux mesures atteignant près d'un demi-point.

## Le contexte économique national

Evolution comparée de l'inflation et du « panier du Maire » (source : AMF)

	Juin 2019		2010 - 2018
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
<b>Indice de prix des dépenses communales hors charges financières</b>	<b>114,4</b>	<b>1,68 %</b>	<b>1,47 %</b>
<i>Y compris charges financières</i>	<i>110,0</i>	<i>1,36 %</i>	<i>1,00 %</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	1,40 %	0,99 %

	Juin 2018		2010 - 2017
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
<b>Indice de prix des dépenses communales hors charges financières</b>	<b>112,3</b>	<b>1,43 %</b>	<b>1,34 %</b>
<i>Y compris charges financières</i>	<i>108,9</i>	<i>1,16 %</i>	<i>0,92 %</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON

### Evolution de la DGF - période 2014 / 2019

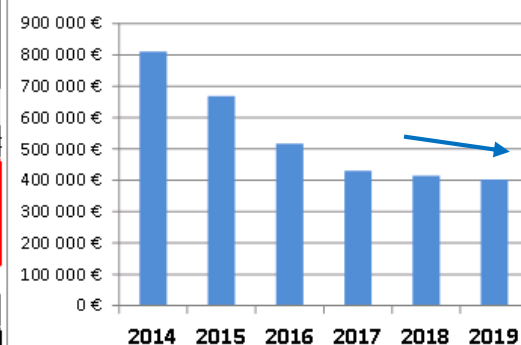
	2014	2015 *	2016	2017	2018	2019
<b>Dotation forfaitaire notifiée</b>	<b>811 588 €</b>	<b>669 026 €</b>	<b>516 860 €</b>	<b>430 889 €</b>	<b>414 911 €</b>	<b>402 607 €</b>
Dotation de base	668 985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de superficie	5 570 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Complément de garantie	185 028 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	0 €	811 191 €	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €
<b>Part dynamique de la population</b>	<b>0 €</b>	<b>4 660 €</b>	<b>-1 305 €</b>	<b>37 036 €</b>	<b>23 811 €</b>	<b>30 633 €</b>
<b>Ecrêtement</b>	<b>0 €</b>	<b>-24 348 €</b>	<b>-20 071 €</b>	<b>-54 351 €</b>	<b>-39 789 €</b>	<b>-42 937 €</b>
<b>Contribution nationale</b>	<b>-47 995 €</b>	<b>-122 477 €</b>	<b>-130 790 €</b>	<b>-68 656 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

\* modification des modalités de calcul de la dotation en 2015

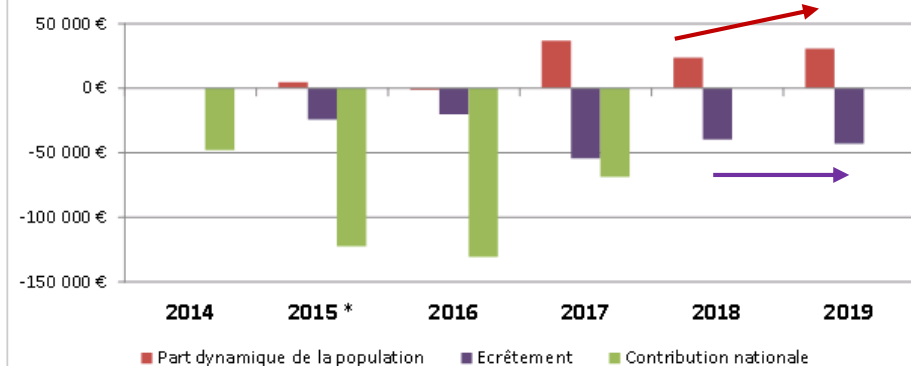
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DSR** notifiée</b>	<b>68 813 €</b>	<b>73 469 €</b>	<b>75 632 €</b>	<b>82 948 €</b>	<b>93 994 €</b>	<b>102 003 €</b>

\*\* (Dotation de Solidarité Rurale ; elle est attribuée aux Communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des Communes de même strate)

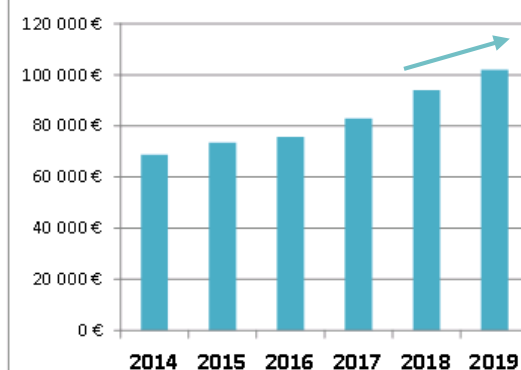
Evolution de la Dotation Forfaitaire



Part dynamique de la population / Ecrêtement / Contribution nationale



Evolution de la Dotation de Solidarité Rurale

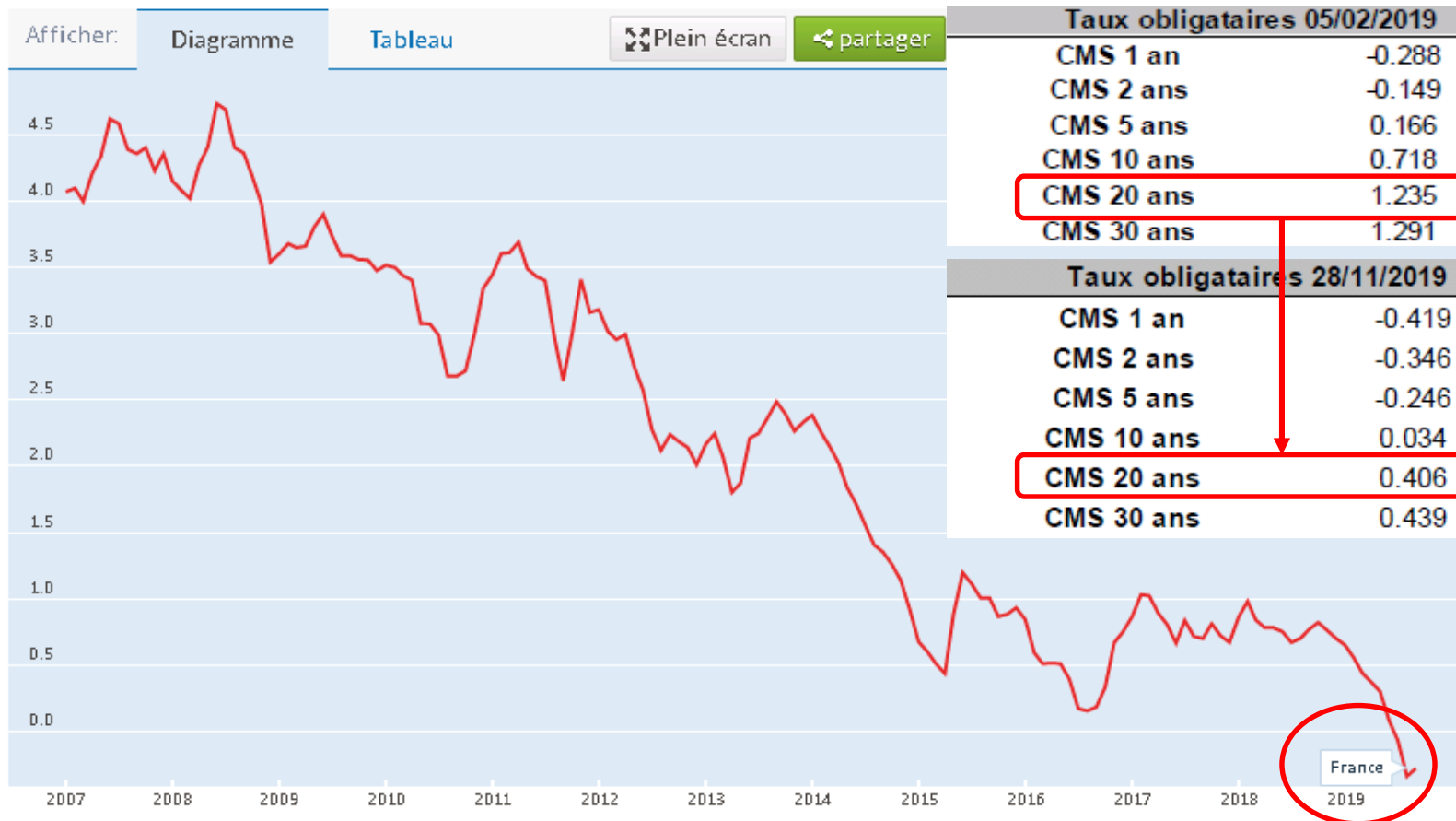


## Le contexte économique national

### Evolution des marchés financiers : un marché des taux long qui continue de s'améliorer

Taux d'intérêt à long terme Total, % par an, janv 2007 - oct 2019

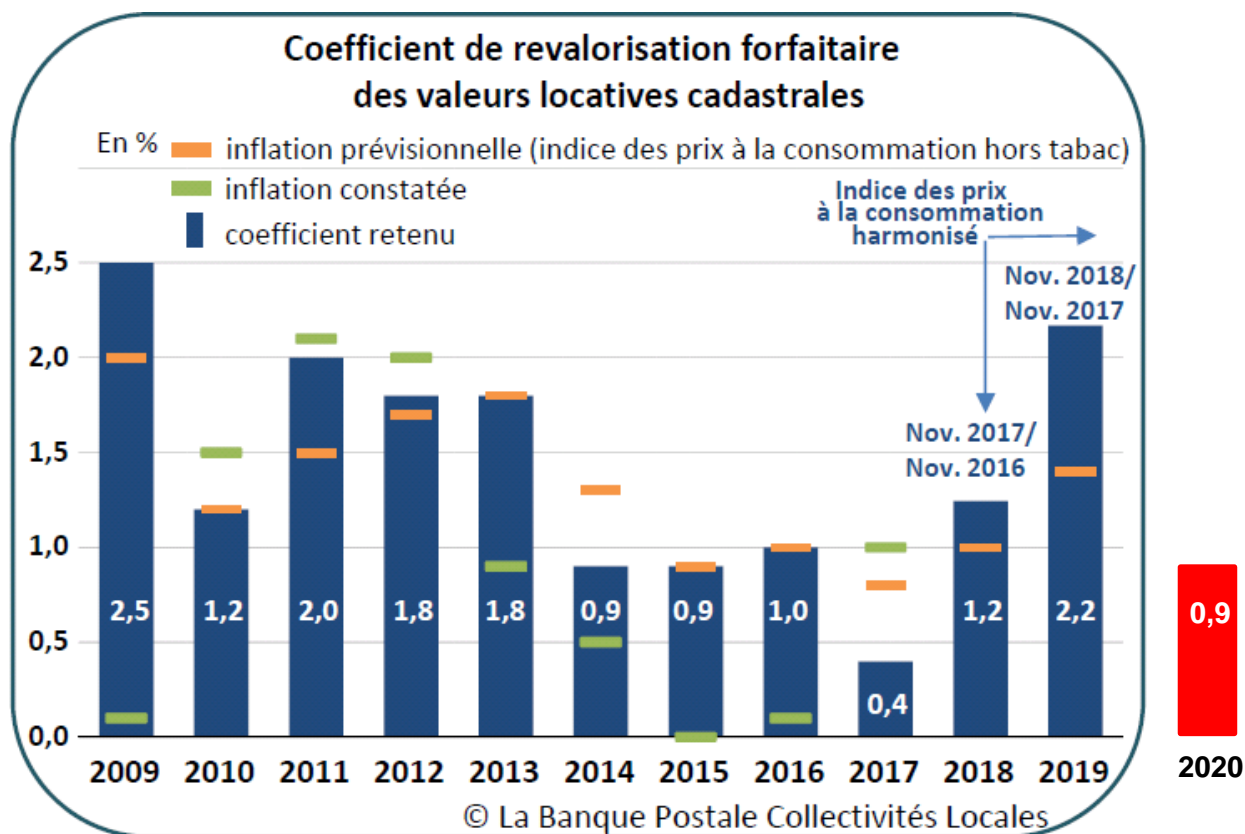
Source : Principaux indicateurs économiques : Finances



## Le contexte économique national

### Revalorisation annuelle des bases fiscales par l'Etat :

Après avoir proposé dans un premier temps de geler la revalorisation des bases en 2020, et face à l'opposition des élus locaux, le Gouvernement est revenu sur sa décision et à proposé une **revalorisation des bases de + 0.9 % en 2020**



## **CONTEXTE LOCAL**



## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2020

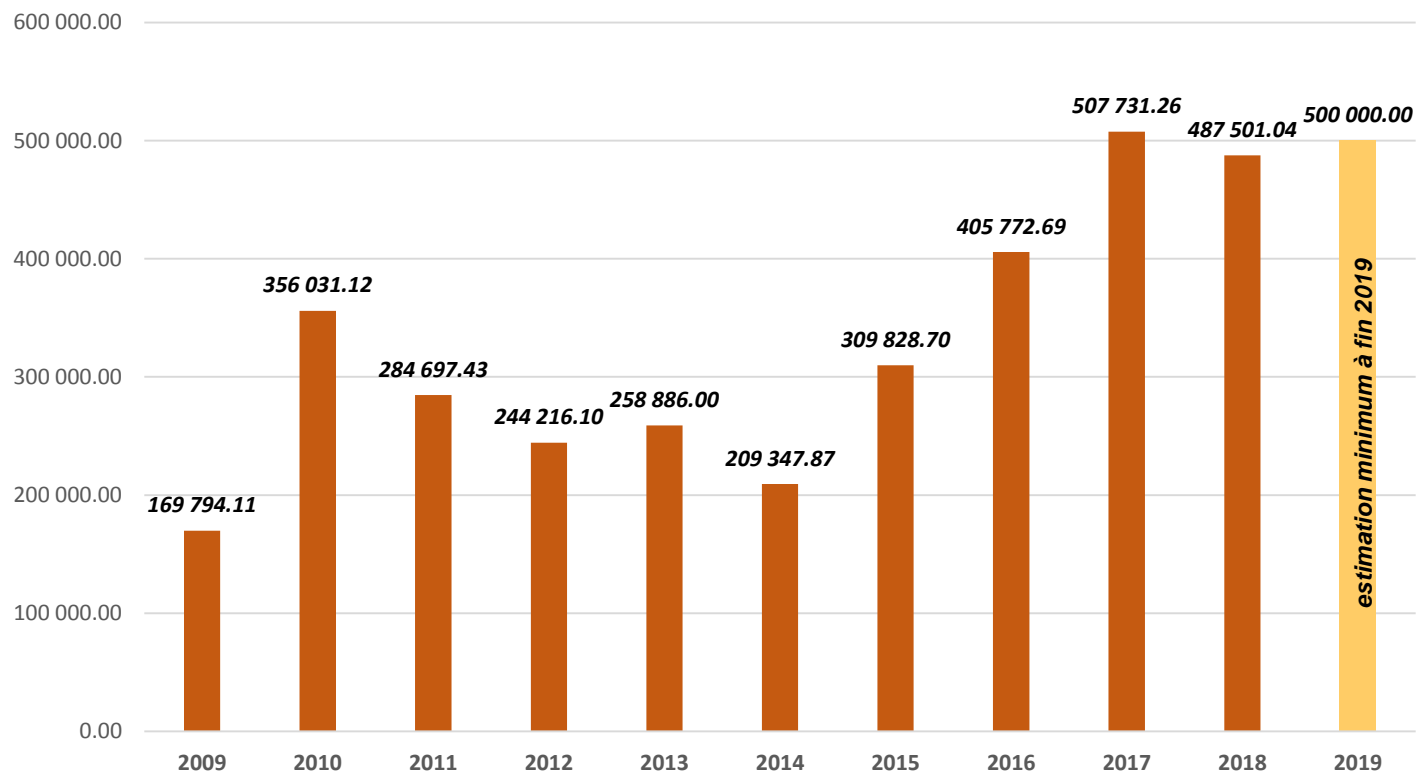
### En termes d'hypothèses de recettes de Fonctionnement :

*(principales recettes représentant environ 90 % des recettes réelles de fonctionnement)*

1. Progression de **1 %** des **bases fiscales** de Taxe d'Habitation et de **1 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti *(rappel : revalorisation annuelle des bases de + 0.9 % en 2020, après + 2.2 % en 2019)*
2. Incertitude sur les **dotations de l'Etat** : 400 000 € pour la DGF – *poursuite du mécanisme d'écrêtement, compensé par une dynamique de population*
3. Reversements de **Nantes Métropole** : stabilité en 2020
  - *Évolution figée de l'Attribution de Compensation depuis 2001, revue en 2015 à 355 832 € / an*
  - *Incertitude concernant l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire (+ 7.8 % en 2019) – une réforme partielle de la DSC est en cours*
4. Augmentation des **produits des services** : *(essentiellement restauration & périscolaire)*
  - *Stabilité des recettes (720 000 €)*
5. Evolution aléatoire de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (tendance à la hausse régulière depuis 4 ans, sauf en 2018)
6. Incertitude sur l'évolution des **compensations fiscales** de l'Etat (tendance à la baisse)

## Le contexte local – Pr vision par grandes masses du Budget 2020

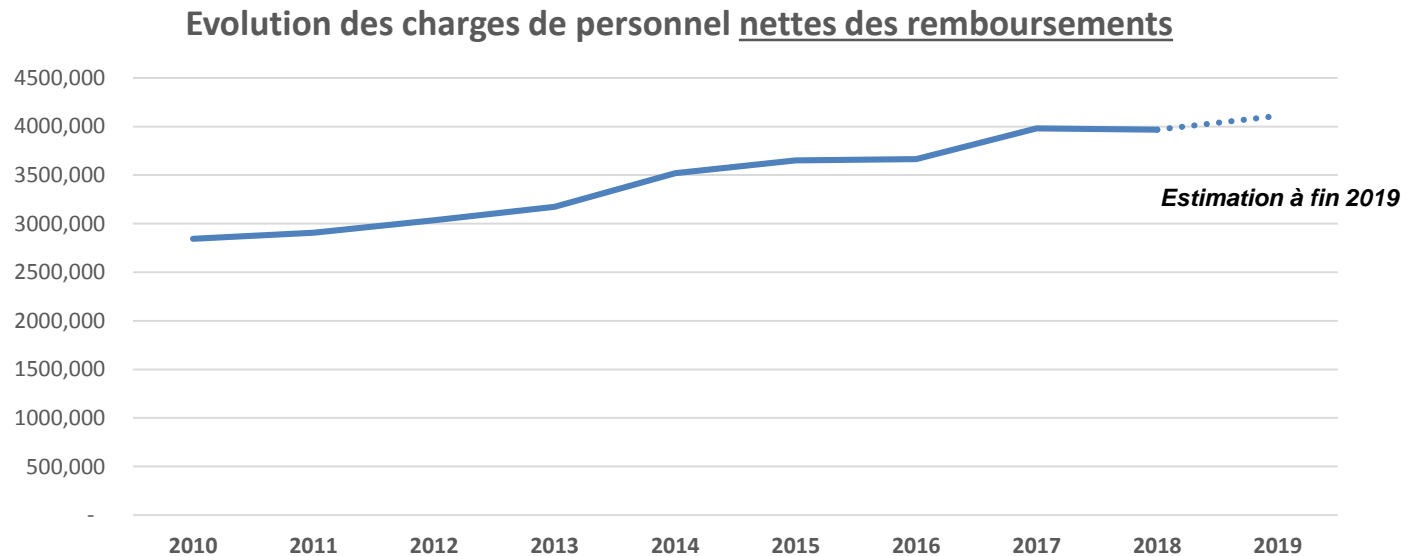
Evolution des droits de mutation :



## Le contexte local – Préviation par grandes masses du Budget 2020

### En termes d'hypothèses de dépenses de Fonctionnement :

1. Evolution des **charges de personnel** en lien avec l'évolution de la réglementation impactant directement la masse salariale(+ 3.5 % *prévisionnel* entre 2018 et 2019).



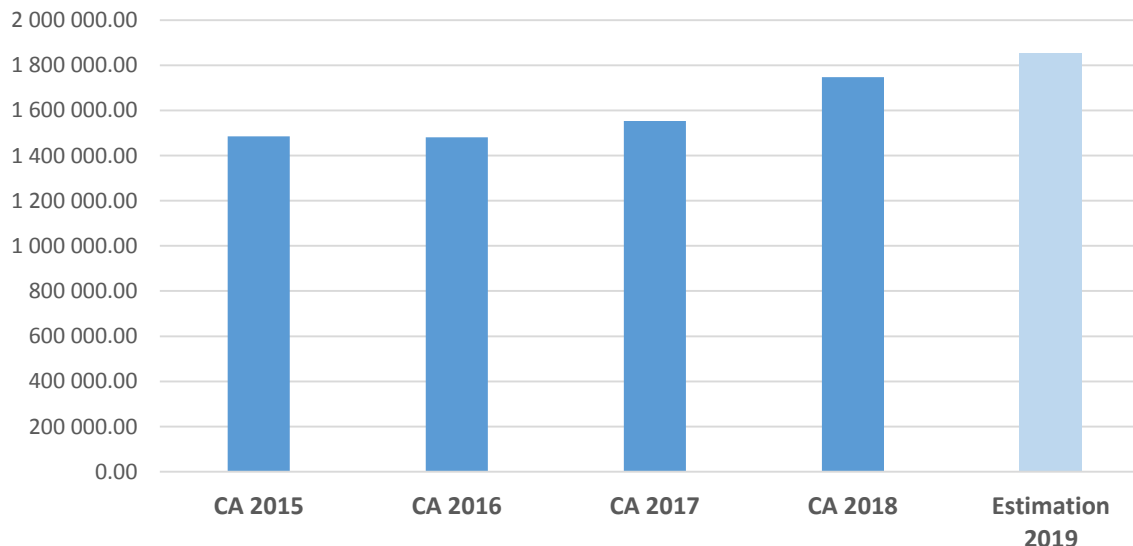
Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2020

**En termes d’hypothèses de dépenses de Fonctionnement :**

**2. Augmentation maîtrisée des charges à caractère général**

*En lien avec le développement de l’externalisation de certaines missions (service espaces verts – dont l’intégration des subventions à des associations d’insertion dans le chapitre 011, service propreté...), de l’informatique (dématérialisation, externalisation d’applications...), la reprise de concessions abandonnées sur plusieurs années...*

**Chap 011 - Charges à caractère général**



Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2020

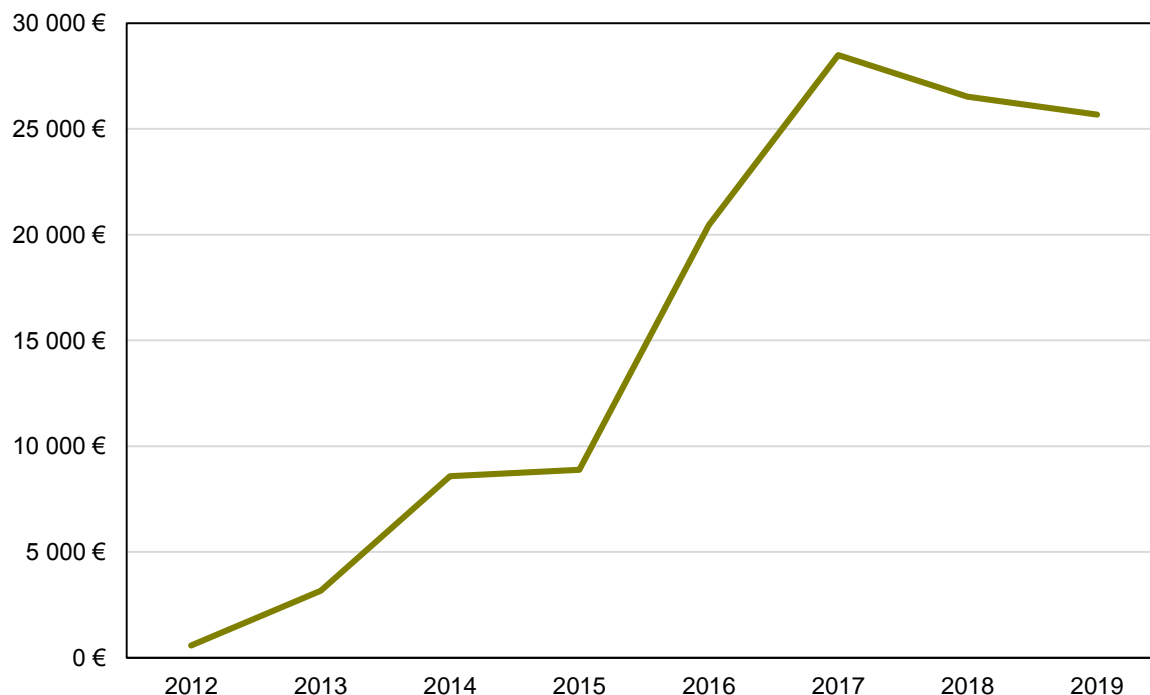
**En termes d'hypothèses de dépenses de Fonctionnement :**

3. Prélèvement au titre du **FPIC**

*Après 2018, à nouveau une diminution du prélèvement sur recettes fiscales au titre du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, après 5 années d'augmentation*

**25 000 € estimé pour 2020**  
(= coût supplémentaire) :

**Evolution du prélèvement pour Sautron**

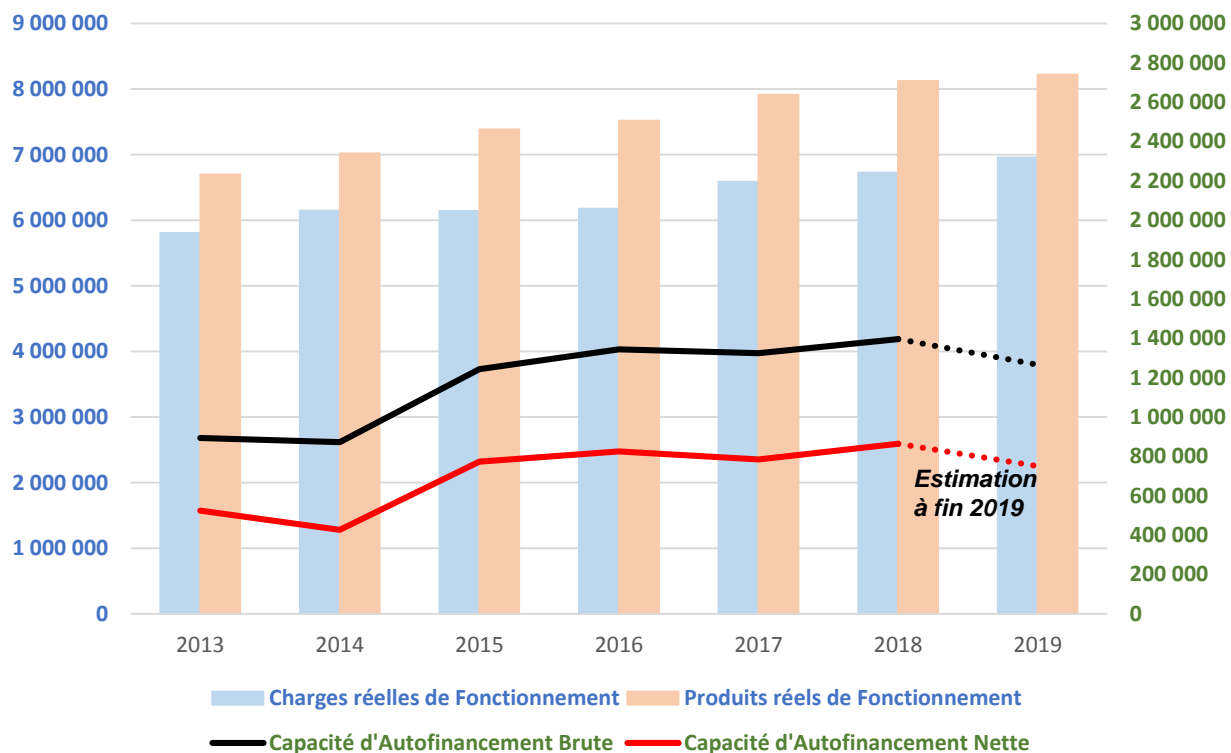


## Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

### Situation de la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) :

Après une bonne année 2018, la Capacité d'Autofinancement pourrait diminuer en 2019 ; il faudra attendre la clôture de l'exercice 2019 et les recettes définitives, en matière de Droits de mutation notamment, pour connaître les chiffres exacts

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## Le contexte local – les orientations pour 2020

### La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases (prévisionnelles) et des taux entre 2018 et 2019 :

- **Bases 2019** :
  - TH : + 2.58 % (contre + 5.52 % entre 2017 et 2018)
  - TFB : + 2.32 % (contre + 3.67 % entre 2017 et 2018)
  - TFNB : + 1.08 % (contre + 0.73 % entre 2017 et 2018)

*Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 2.2 % pour 2019 (+ 0.9 % prévu pour 2020)*

*Les bases définitives 2019 ne seront connues que fin Décembre 2019*

- **Taux** : les taux des trois taxes n'ont pas augmenté en 2019

### ➤ **Orientation pour 2020 :**

*Hypothèses de travail :*

- **Bases 2020** : (évolution des bases physiques = nouvelles constructions + revalorisation annuelle)
  - TH : + 1 %
  - TFB : + 1 %
  - TFNB : + 0 %
- **Taux** : les taux d'imposition 2020 seront votés par la nouvelle équipe municipale en Avril 2020

## Le contexte local – les orientations pour 2020

### La politique d'endettement

- **Endettement maîtrisé de la Commune**

*L'encours de la dette par habitant a diminué en 2019, passant de 593 € /hab., au 31/12/2018, à 518 €/hab. au 31/12/2019, suite à une deuxième année budgétaire réalisée sans recourir à l'emprunt (rappel : un emprunt d'1 700 000 € avait été levé en 2017 pr les travaux à l'école de la Rivière). L'emprunt initialement prévu en 2019 (400 000 €) n'a pas été réalisé du fait du report des travaux de l'école de la Forêt, qui doivent débiter en 2020.*

*L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (843 € / hab. en 2018 pour les communes de même strate de population).*

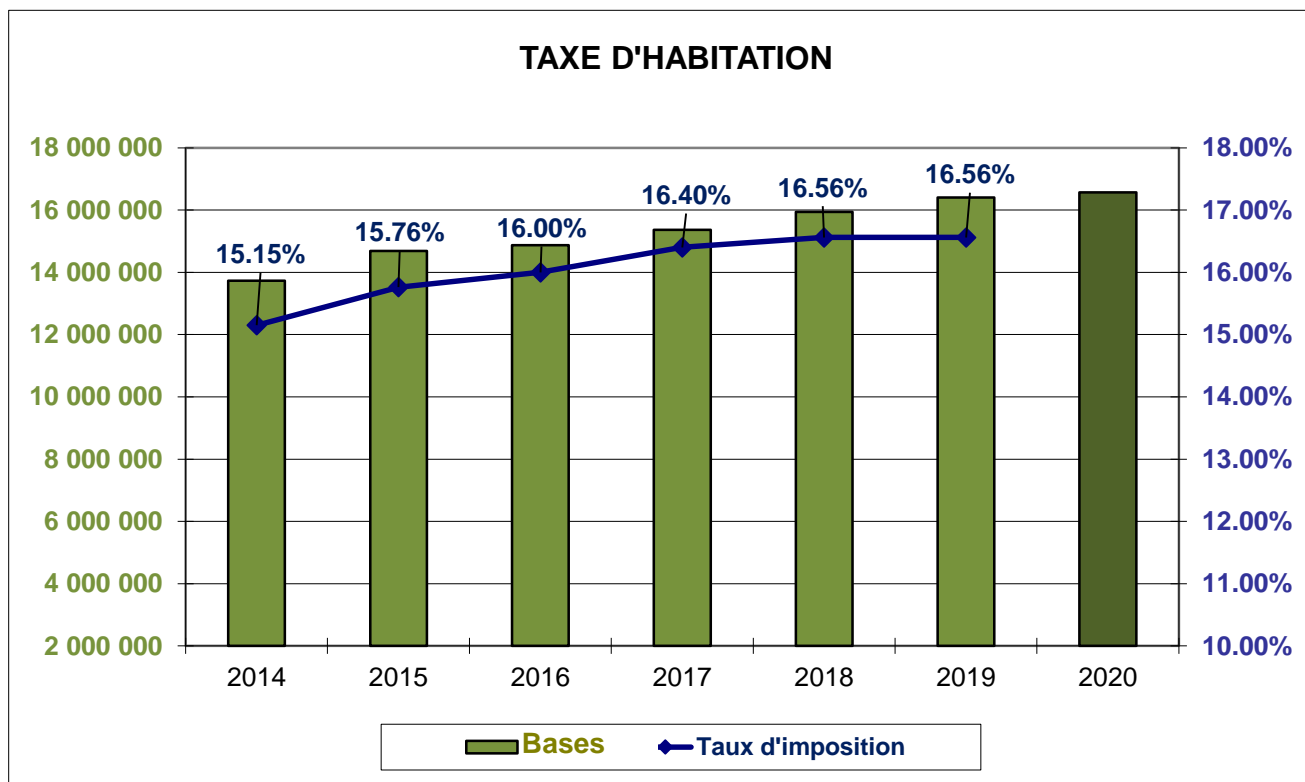
- **Orientation pour 2020 :**

- *Pour l'exercice 2020, la Commune devrait recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, notamment pour les travaux de l'école de la Forêt, dans le cadre de marchés financiers encore très favorables.*



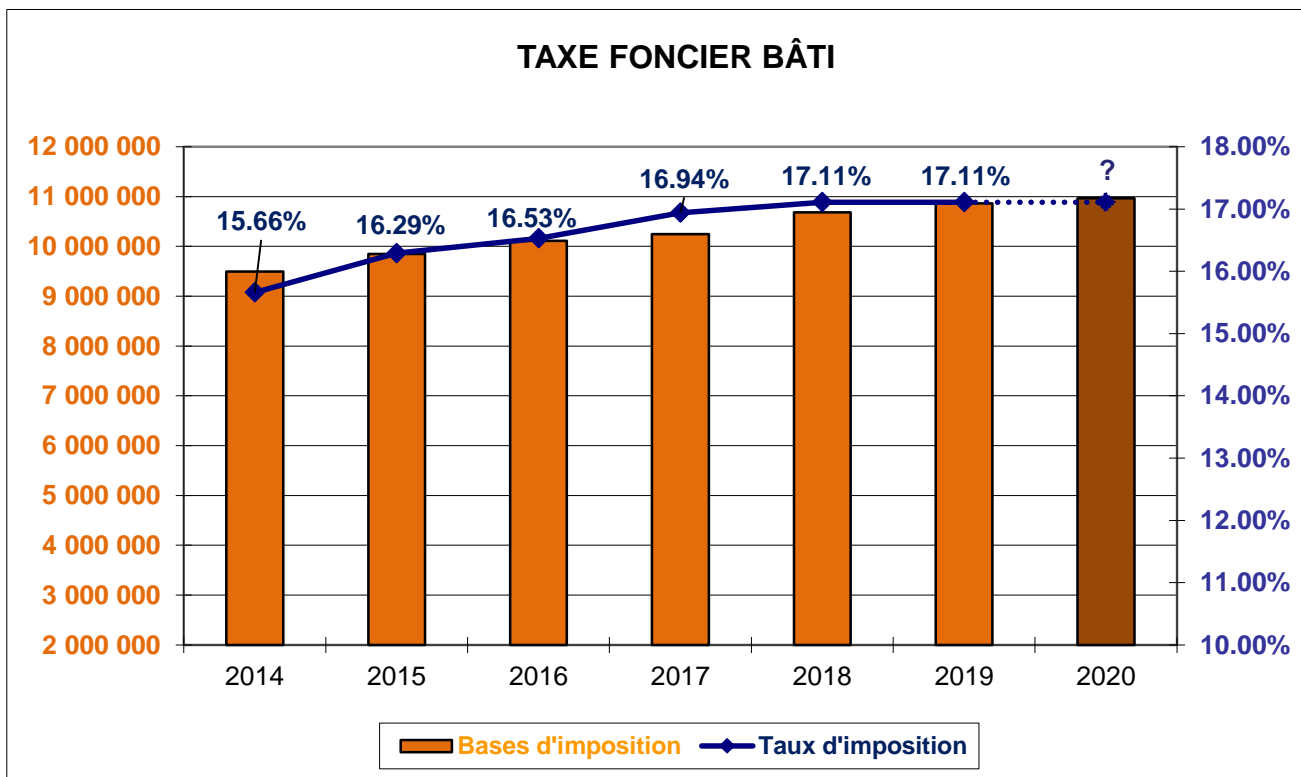
La politique fiscale – les orientations pour 2020

**Bases et taux d'imposition sur les ménages**



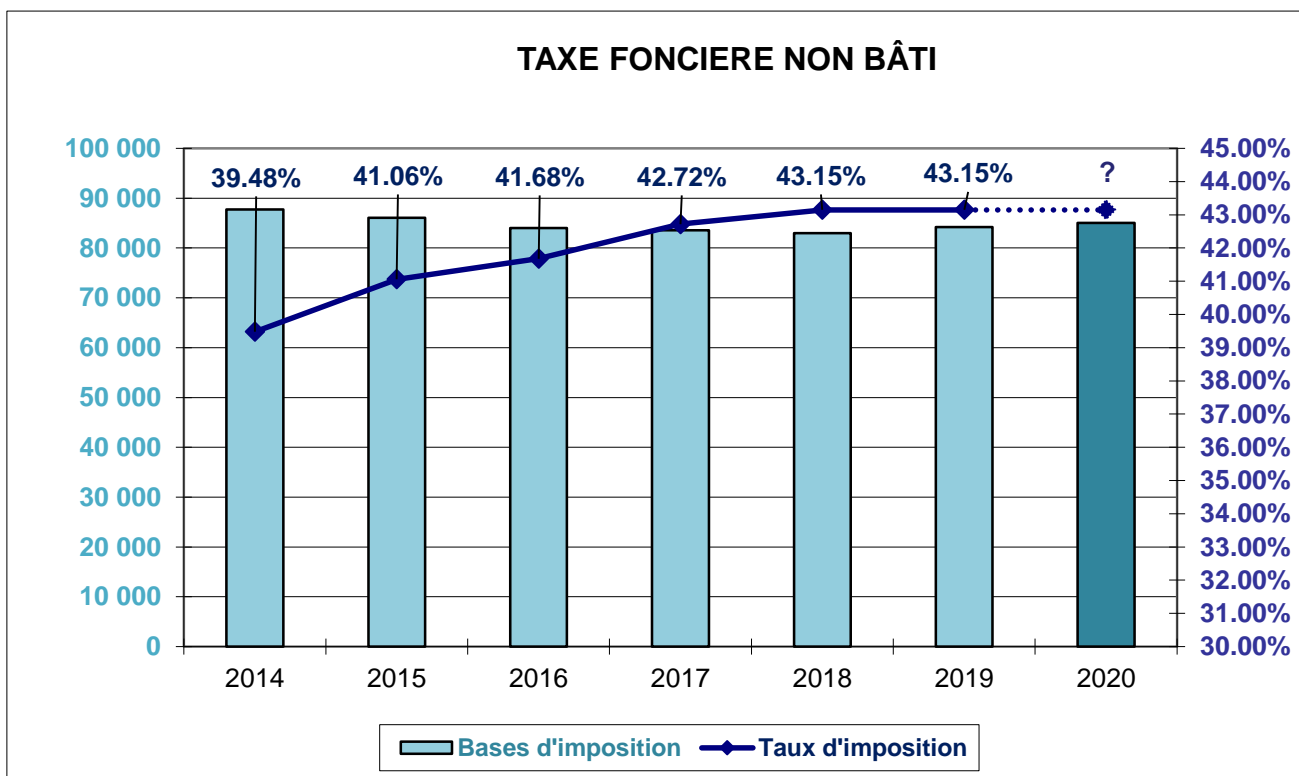
La politique fiscale – les orientations pour 2020

Bases et taux d'imposition sur les ménages



La politique fiscale – les orientations pour 2020

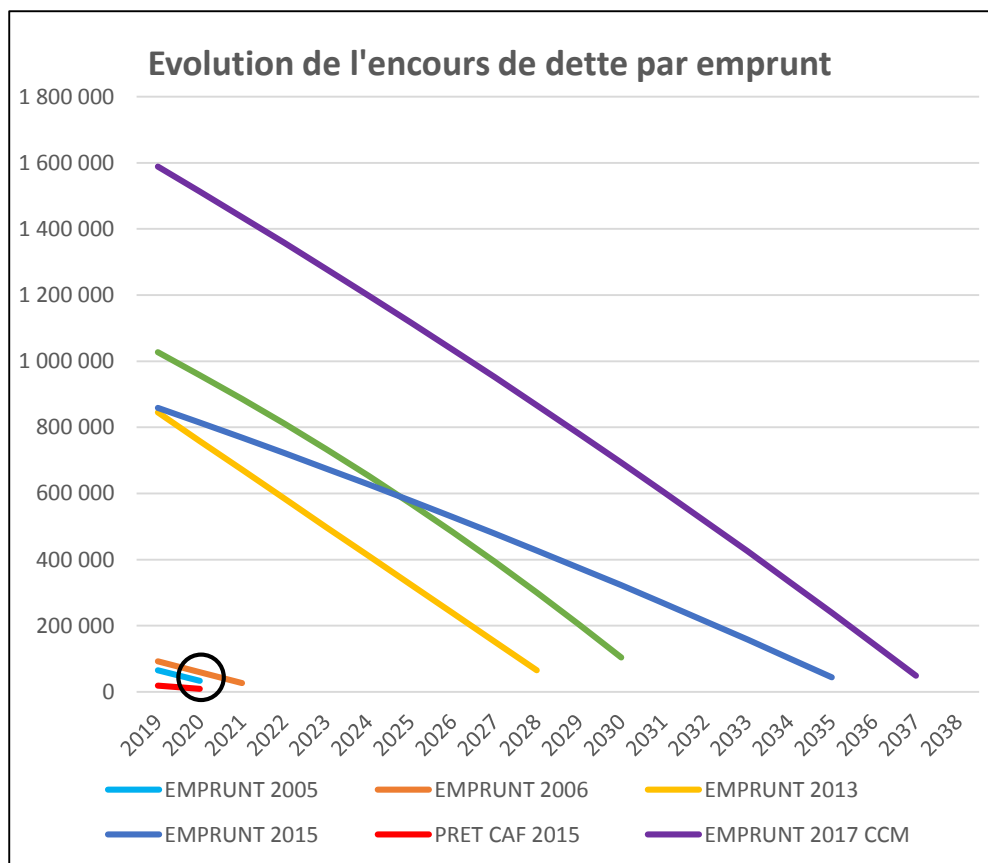
Bases et taux d'imposition sur les ménages (simulation à taux constants)



## La politique d'endettement – les orientations pour 2020

### Encours de la dette (sans nouvel emprunt)

L'encours de dette s'élèvera à **4 145 751.74 €** au 31/12/2019  
 La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **3.37 ans**

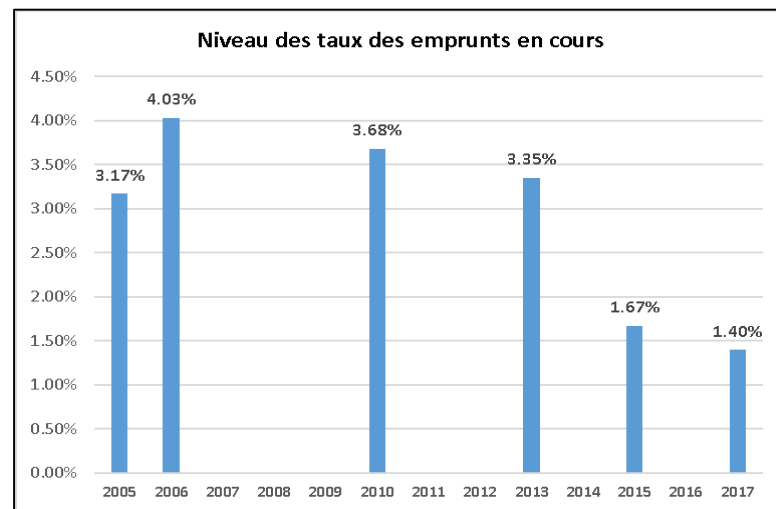


### Structure des emprunts en cours :

1 emprunt est arrivé à terme en 2019  
 7 emprunts restent en cours au 1/1/20, à **taux fixe**  
 2 emprunts arriveront à terme en 2020

### Liste des prêteurs :

Caisse d'Epargne : 2  
 Crédit Agricole : 1  
 Crédit Mutuel : 2  
 Banque Postale : 1  
 CAF (prêt taux 0%) : 1



# **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

# Plan Pluriannuel d'Investissement 2015/2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	élections						élections
<b>Nouveaux Equipements</b>							
	Construction du la Forêt + salles d' 150 000 €	Restaurant scolaire de activités périscolaires 1 550 000 €			17 000 € 1 jeu supplémentaire Parc de la Linière	150 000 € Construction espace de convivialité pr football	
		40 000 € modulaire groupe scolaire Rivière		200 000 € aire	200 000 € de loisirs		
		17 000 € Vidéoprotection Complexe sportif					
<b>Rénovations et réaménagements importants du patrimoine existant</b>		30 000 € travaux PMR Gendarmerie	47 000 € travaux Presbytère (couverture, allée)		235 000 € Travaux étang de la Bretonnière		
	Remplacement couverture salle C 110 000 €	24 000 € travaux légionellose salles de sports	40 000 € Réfection accès nouv. rest scol Forêt			50 000 € éclairage et revêtement du "chemin des billes"	
	Finalisation réfection église 106 000 €		1 720 000 € programmiste Moe Groupe scol Rivière Gpe scol Rivière travaux Groupe scolaire Rivière			350 000 € travaux réfection couverture salle Delta	
	Réfection chaufferie EPB 50 000 €	22 000 € Accessibilité PMR étang Bretonnière	11 300 € programmiste	études Moe Ecole de la Forêt 2017 30 000 €	2018 150 000 €	750 000 € ? travaux d'extension de l'école de la Forêt	1 700 000 € Maîtrise d'Œuvre + travv école de la Forêt
	Etudes réseaux distribution eau 13 500 €	21 500 € extension colombarium	38 900 € Réfection jeux parc Linière et école Forêt	10 500 € études réfection couverture salle Delta	16 000 € programmiste extension Mairie	Réaménagement Cuisine centrale 176 000 €	
	Travaux accessibilité PMR 160 000 €	24 000 € clôture terrain de football	85 000 € Réfect° couvertures éc mat Riv + Gendarm		45 000 € diag + programmiste salles de sports		
<b>Politique Maîtrise du Foncier</b>	budget de constitution de "réserves foncières stratégiques"						
			380 000 € acquisition Tesson	300 000 € (acquisitions foncières diverses)			
			294 000 € acquisition Caquineau (remboursement NM)				
<b>Travaux courants d'entretien des bâtiments et renouvellement des outils et matériels indispensables aux services</b>	330 000 €	entre 300 000 € et 400 000 € par an	entre 300 000 € et 400 000 € par an	entre 300 000 € et 400 000 € par an	entre 300 000 € et 400 000 € par an	entre 300 000 € et 400 000 € par an	entre 300 000 € et 400 000 € par an